

Décharge de responsabilité

Dans le cadre de la manifestation **Classic Festival**, organisée par **Max Mamers Management**, les **08 et 09 octobre 2022**, je déclare participer, de ma propre initiative et sous mon entière responsabilité à la manifestation ci-dessus citée.

Je déclare, par la présente, dégager de toute responsabilité le Circuit Paul Armagnac de Nogaro ainsi que Max Mamers Management, au cas où je causerais par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un usager, un salarié du circuit, ou à moi-même durant ma présence dans l'enceinte du circuit.

Je déclare renoncer pour moi-même, mes héritiers, mes proches (mes parents, mon conjoint, mes enfants) et nos assureurs, à tous recours, pour tous dommages que je subirai au cours de la manifestation, contre :

- le ou les organisateurs et/ou exploitants du circuit
- le ou les organisateurs de la manifestation
- d'autres participants et d'autres utilisateurs du circuit
- d'autres concurrents et propriétaires (ou les détenteurs) des véhicules participants
- les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes)
- les assureurs des personnes (ou organismes)
- le constructeur et préparateur

Je déclare également :

- être en bonne santé.
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence dans l'enceinte du circuit.
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales.
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la pratique de la conduite sur circuit.
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage sur circuit fermé.
- être muni d'un équipement complet :
 - un casque intégral aux normes NF ou Européenne.
 - un pantalon en cuir (blue-jeans interdits) ou d'une combinaison de piste.
 - une paire de gants en cuir.
 - une paire de bottes ou de chaussures montantes en cuir protégeant la malléole.
 - un blouson de moto en cuir avec protections intégrées ou d'une combinaison de piste.
 - une protection dorsale et des articulations est fortement conseillée.
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.
- avoir pris connaissance des règlements qui régissent l'épreuve et m'engage à les respecter sans réserve.

Et je m'engage à :

- respecter en toutes circonstances les feux de signalisation ou les injonctions des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la manifestation.
- être seul responsable de mon véhicule et à ne pas prêter mon véhicule à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
- à être responsable des dégâts éventuels occasionnés avec mon véhicule aux infrastructures et notamment aux rails de sécurité du circuit et m'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés.

Tarifs de dégradations des équipements du circuit :

- | | |
|---------------------------------|---------------------------|
| - pile de pneus : | 220€ HT (la pile) |
| - toile caoutchouc : | 650€ HT (5m de linéaire) |
| - rails de sécurité : | 165€ HT (4m de linéaire) |
| - absorbants : | 25€ HT (par sac de 20 kg) |
| - poteau de rails de sécurité : | 166€ HT (l'unité) |
| - extincteur : | 120€ HT (l'unité) |

En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droits, les héritiers, mes proches et nos assureurs.